

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 décembre 2023

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 05/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 8

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Versement d'une subvention au budget annexe Micro-crèche. - DE_2023_072

Le Maire rappelle que lors de la création du budget annexe Micro-crèche, il a été prévu par convention, que les communes de Venterol et de Piégut versent à ce dernier une subvention de fonctionnement. Pour l'année 2023, elle s'élevait à la somme de 13 000 €.
Il propose que cette subvention soit versée à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser la somme de 13 000 € du budget commune au budget annexe Micro-crèche, cette somme sera imputée à l'article 65738 du budget commune.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Michel PHILIP



RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/12/2023 004-210402343-20231211-DE_2023_072-DE